

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

VILLAGES

Échelle 1 : 2'000

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 7 mars 2022

Le Syndic : La Secrétaire :
Le Syndic : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 24 avril 2023

Le Syndic : La Secrétaire :
Le Syndic : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général
dans sa séance du 21 septembre 2023

Le Président : La Secrétaire :
Le Président : La Secrétaire :

Entré en vigueur le : 29 AVR. 2025

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Rêchers 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

- Limite de la commune
- Limite forestière statique en zones à bâtir selon relevé de lisière du 14 novembre 2019 par l'Inspection des forêts du Bémé arrondissement (art. 13 Lfo)
- Limite forestière indicative hors zones à bâtir
- Distance inconstructible par rapport à la forêt

AFFECTATIONS

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT (HTF)
- Zone d'activités économiques 15 LAT (ACA)
- Zone centrale 15 LAT (CEN)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
- Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT (TOU)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT (FER 18)
- Aire forestière 18 LAT (FOR) à titre indicatif (art. 1 RVLFO)
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT (PUB18)

Parcelles concernées par l'art. 52 LATC
Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains soumise à l'art. 47 du règlement

PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins pédestres
- Région archéologique
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT (SB)

Recensement architectural

- Objet noté 1
- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Classement / Inscription à l'inventaire

- Bâtiment classé comme Monument historique
- Bâtiment inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communications historiques de la Suisse (IVS)

- Importance nationale
- Importance régionale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

- Espace réservé aux eaux selon l'art.41a et b, al.2 OEAux

Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (MNS)

- Lignes
- Surfaces

Zones de protection des eaux

- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

Secteurs de restrictions des dangers naturels

- Secteur de restriction 1 - Inondations (INO 1)
- Secteur de restriction 2 - Inondations (INO 2)
- Secteur de restriction 3 - Chutes de pierres et blocs (CPB)
- Secteur de restriction 4 - Glissements de terrain permanents (GPP)
- Secteur de restriction 5 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- Secteur de restriction 6 - Glissements de terrain permanents (GPP) et spontanés (GSS)

